



Communiqué

La CTI et l'étude de l'AERES sur les formations universitaires d'ingénieurs

L'AERES vient de publier (15/12/2010) une étude sur « La formation universitaire au métier d'ingénieur ».

La CTI constate qu'elle a été tenue à l'écart de la conception et de la rédaction de cette étude qui concerne son domaine de compétences, fixé par la loi. Depuis plusieurs années, la CTI a cherché à coordonner ses activités avec celles de l'AERES ; elle constate la difficulté de cette dernière à engager un dialogue serein sur leurs champs d'intervention réciproques.

Le rapport souhaite faire émerger un modèle de formation universitaire d'ingénieurs, sensé se différencier des modèles d'écoles d'ingénieurs autonomes (école en 3 ans après CPGE ou intégrée en 5 ans). Après une première analyse, la CTI souhaite souligner les points suivants :

- Le modèle « CPGE + école en 3 ans » est présenté comme dominant, il l'est pour les écoles les plus sélectives ; mais quantitativement la moitié seulement des ingénieurs diplômés chaque année a suivi cette voie.
- Actuellement 40 universités – au sens strict- sont habilitées à délivrer le titre d'ingénieur; 3 dossiers de création sont en cours de traitement par la CTI, et elle a reçu 3 lettres de projet. Ainsi, à quelques unités près, toutes les universités ayant un potentiel significatif en sciences et technologie, ont des formations d'ingénieurs accréditées par la CTI.
- Aussi, la majorité des grades de masters en sciences et technologie délivrés dans les universités, sont déjà des titres d'ingénieur : phénomène amplifié par les doubles inscriptions des élèves ingénieurs dans les diplômes de masters, phénomène qui mériterait d'être mieux quantifié.
- Le document ne traite pas des écoles polytechniques universitaires qui se sont largement installées sur le territoire selon un standard unique : il y a là un modèle existant de « formation universitaire d'ingénieurs » qui aurait dû être analysé.

La CTI n'est pas a priori opposée à l'émulation entre écoles et formations universitaires ; dans le passé, les écoles d'ingénieurs se sont développées, avec en parallèle dans les universités, les Maîtrises de Sciences et Techniques (MST), les Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), puis les Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP).

Si une nouvelle labellisation des formations à visée professionnelle dans les universités devait voir le jour, la CTI souhaite que cela se fasse dans la clarté et l'équité pour les formations - formations d'ingénieurs et nouveaux masters- et les instances qui les accréditent.

Cette situation conduirait à des exigences nouvelles pour les universités, notamment pour la cohérence de leur offre de formation, cohérence sur laquelle la CTI serait particulièrement attentive lors des campagnes d'habilitation.

B.Remaud, président